

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CONTRAT : HA RCP0083015

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur : LPE DIAGNOSTIC
10 RUE DES ROITELETS
29500 ERGUE GABERIC
Assuré : LPE DIAGNOSTIC
10 RUE DES ROITELETS
29500 ERGUE GABERIC

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox
Diagnosticteurs immobilier
Juridiction et loi applicables : Monde entier hors USA / Canada

ACTIVITES DE L'ASSURE

L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Loi carrez / Contrôle périodique amiante / Diagnostique amiante avant travaux ou démolition / Diagnostic amiante avant vente / Dossier technique amiante / Diagnostic gaz / Etat parasitaire / Risques naturels et technologiques / Diagnostic de performance énergétique / Etat de l'installation intérieure de l'électricité / Prêt conventionné : normes d'habitabilité / Diagnostic radon / Millièmes / Diagnostic monoxyde de carbone / Etat des lieux / Réalisations de bilans thermiques : infiltrométrie / Réalisations de bilans thermiques : Thermographie infrarouge / Etude thermique réglementaire (RT 2005).

MODULE MAN 0407 : Conseil en économie et maîtrise de l'énergie.

PÉRIODE DE VALIDITÉ

La présente attestation est valable pour la période du 01 Juillet 2009 au 31 Août 2010.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance, des Conditions Générales N° RC1006 et du(des) module(s) n°DIA0607 "Assurances Professionnelles by Hiscox -Diagnosticteurs immobilier", n°RCE1006 et n°RJP1006

Les garanties sont subordonnées au paiement de la prime d'assurance pour la période du 01 Septembre 2009 au 31 Août 2010

**Fait à Paris, le 03/07/2009
Pour les Assureurs**

